



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2008
Français
Original : anglais

Dix-septième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1777 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2008 et m'a prié de suivre les progrès dans le sens de la réalisation des objectifs clefs détaillés dans mon rapport du 8 août 2007 (S/2007/479) et, suivant l'ampleur de ces progrès, de lui recommander le 15 août 2008 au plus tard d'éventuelles nouvelles réductions de la composante militaire de la MINUL ainsi que de confirmer, le cas échéant, mes recommandations tendant à la réduction de la composante police, à condition que des progrès suffisants aient été accomplis en matière de formation de la police. Le présent rapport rend compte des principaux faits nouveaux survenus au Libéria depuis mon rapport du 19 mars 2008 (S/2008/183) et présente des recommandations concernant les ajustements à apporter à la deuxième phase du retrait des effectifs de la MINUL.

2. À l'occasion de la visite que j'ai effectuée au Libéria les 21 et 22 avril, j'ai pu constater moi-même les progrès qui ont été accomplis et les problèmes qui restent à résoudre en ce qui concerne la consolidation de la paix et le redressement économique du pays. Cette visite m'a permis de rencontrer tous les ministres du Gouvernement et les deux chambres du Parlement, ainsi que le personnel des Nations Unies au Libéria.

II. Événements marquants

3. Des progrès sensibles ont été accomplis dans plusieurs domaines importants ainsi qu'il est indiqué dans les parties A à D de la section II et dans la section III du présent rapport. La situation politique est restée généralement stable, et certains indicateurs économiques et sociaux clefs ont continué de s'améliorer. Sur le plan économique, le montant de la dette extérieure a été considérablement réduit, le Libéria a atteint le point de décision au titre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et le Gouvernement a mis au point sa première stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, à l'issue de consultations générales organisées dans tous les comtés et districts du pays. Le pays a enregistré un taux de croissance économique annuel de 9,4 %, en partie grâce au renforcement de l'activité du secteur privé interne et à la signature d'accords de concession clefs.



4. La situation d'ensemble demeure toutefois précaire, ainsi qu'il ressort d'une analyse des facteurs de risque potentiel dans le pays et des moyens dont disposent les institutions nationales pour faire face aux répercussions éventuelles de ces menaces et les contenir. Cette analyse est fondée sur les conclusions d'une évaluation conjointe de la sécurité effectuée par le Gouvernement libérien et l'ONU en mai. Les conclusions de cette évaluation, qui sont exposées plus en détail dans la section VI du présent rapport, ont également donné une image claire des problèmes interdépendants auxquels le pays se heurte, notamment dans des domaines comme la sécurité, l'état de droit, la gouvernance, le développement économique et le chômage des jeunes, en particulier de groupes d'ex-combattants, qui font peser une grave menace sur les efforts déployés par le Gouvernement pour arriver à une stabilité soutenue. En outre, en dépit des progrès accomplis par la Commission Vérité et réconciliation, le Libéria est encore en proie à des tensions ethniques qui touchent de nombreux secteurs de la société.

5. L'évolution de la situation dans le pays a également continué à être influencée par les grandes tendances économiques au niveau mondial. L'augmentation de la valeur des ressources naturelles a contribué à une hausse des revenus de l'État et a accru l'intérêt manifesté par les investisseurs étrangers pour des accords de concession. Parallèlement, elle a donné plus d'attrait à l'exploitation illégale des ressources naturelles, en particulier les ressources minérales et le caoutchouc. La flambée récente des prix du carburant et des produits alimentaires pourrait également avoir des incidences graves dans le domaine de la sécurité si la situation n'est pas gérée de manière appropriée, mais il convient de noter qu'à ce jour, la hausse des prix des produits alimentaires n'a pas donné lieu à des manifestations comme dans d'autres pays de la région. L'évolution politique en Guinée et en Côte d'Ivoire continue à être suivie de près au Libéria, car toute détérioration éventuelle de la situation dans ces pays pourrait avoir un effet négatif sur les frontières du Libéria. Depuis la publication de mon dernier rapport, un grand nombre de réfugiés libériens, essentiellement en provenance du Ghana, sont rentrés de plein gré au Libéria et la situation à cet égard devra être suivie de près, car l'ampleur et le rythme des retours pourraient entraîner des troubles locaux.

A. Situation politique

6. Au cours de la période considérée, les relations entre le pouvoir exécutif et le Parlement ont continué de s'améliorer, ce qui a permis l'adoption de lois importantes et la ratification d'accords de concession majeurs dans le secteur économique. Toutefois, d'autres lois importantes, notamment la loi sur la Commission anticorruption, la loi sur le code de conduite et la loi sur la défense sont encore à l'examen. Le retard enregistré dans l'adoption de certaines lois a des incidences sur la réalisation de certains des objectifs clefs de la Mission dans le domaine de la sécurité. L'amélioration des relations et du dialogue entre les différents organes du Gouvernement, en particulier dans une situation où le parti de la Présidente n'occupe pas la majorité des sièges au Parlement pour la première fois dans l'histoire du pays, est encourageante.

7. Le Gouvernement a continué à poursuivre ses programmes de réforme politique et constitutionnelle et de réconciliation nationale. À cet égard, il a chargé la Commission de la gouvernance de formuler des recommandations à l'intention du Parlement à l'issue d'un vaste processus de consultation. La Commission a élaboré

une feuille de route à cette fin, mais la nomination des membres de l'équipe chargée de l'examen de la Constitution a été différée. La Commission de la gouvernance a également engagé des consultations à l'échelle nationale sur la mise en place d'une commission foncière qui s'occuperait de toutes les questions foncières, et des projets de loi en la matière ont été présentés au Parlement. Il s'agit là d'une initiative encourageante, considérant la fréquence des différends fonciers qui, ces derniers mois, ont fait plusieurs victimes et entraîné la destruction de biens. Dans l'intervalle, la mise en œuvre d'activités financées à l'aide des 15 millions de dollars alloués au Libéria par le Fonds pour la consolidation de la paix pour promouvoir la réconciliation nationale et les efforts de gestion des conflits se poursuivent, et le Comité directeur conjoint a approuvé sept propositions de projet.

8. En collaboration avec les partis politiques et la MINUL, la Commission électorale nationale a poursuivi ses consultations en vue du renforcement du système des partis en vue de transformer les partis politiques en structures viables qui pourraient également promouvoir la réconciliation nationale. Toutefois, la lenteur des progrès du processus de réforme constitutionnelle freine la mise en œuvre du programme national de changements politiques et structurels, notamment en ce qui concerne le rôle prévu pour un système des partis renforcé.

9. Dans l'intervalle, les chiffres provisoires issus du recensement national de la population et du logement effectué en 2008 ont été publiés en juin. D'après ces chiffres, le Libéria comptait 3 489 072 habitants contre 2 101 628 en 1984, ce qui représente un taux de croissance annuelle de 2,1 %. Le Parlement et la Commission électorale nationale ont engagé des consultations en vue du redécoupage des circonscriptions électorales sur la base des nouveaux chiffres.

B. Situation en matière de sécurité

10. La situation d'ensemble sur le plan de la sécurité au Libéria est restée généralement stable, mais précaire. Le Libéria est en paix avec lui-même et avec ses voisins, et jouit de sa cinquième année de paix et de stabilité, fait sans précédent depuis le début du conflit en 1989. Toutefois, le nombre d'incidents qui se sont produits, notamment les actes de justice populaire et de violence gratuite, qui est devenu un souci majeur en matière de sécurité nationale, met en évidence la précarité de la sécurité dans le pays. Une série d'attaques de postes de police et de tribunaux par des émeutiers qui cherchaient à libérer des suspects ou à administrer une justice instantanée et l'incendie d'un hôpital par des manifestants qui protestaient contre l'absence de personnel médical d'urgence ont été enregistrés. Le personnel et les installations de la MINUL ont également été pris comme cibles par des bandes d'émeutiers. Des soldats et des membres d'unités de police constituées ont dû être déployés auprès de toutes les installations des Nations Unies à Monrovia en mars, pour éviter que des personnes précédemment au service de la MINUL qui protestaient parce que leur emploi avait pris fin ne causent de nouveaux dommages aux biens de la Mission.

11. Parmi les autres menaces qui font obstacle à une paix et une stabilité soutenues au Libéria, on peut citer les troubles violents qui ont éclaté dans de nombreuses plantations de caoutchouc à travers le pays, les manifestations d'anciens membres du personnel des forces de sécurité, les manifestations d'étudiants et divers actes de violence, en particulier des vols à main armée et des viols. Le nombre de jeunes au

chômage risque de compromettre la paix et la sécurité. En outre, les tensions ethniques et les différends fonciers fréquents entre collectivités de même qu'entre collectivités et entreprises commerciales continuent à être un sujet de préoccupation. Une escalade inquiétante des différends fonciers a été enregistrée; 14 exploitants agricoles ont été assassinés à Kakata, dans le comté de Margibi, et 5 sont toujours portés manquants dans le cadre d'un différend entre un sénateur et un rival politique, qui donne à craindre qu'un conflit local ne dégénère en crise nationale.

12. Le 23 juillet, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf a promulgué une loi portant amendement au Code pénal de 1976 et faisant des vols à main armée, des actes de terrorisme et des enlèvements des crimes passibles de la peine de mort par pendaison, si les actes en question ont fait des victimes. Dans une déclaration de presse, la Présidente a déclaré que tout en étant consciente du fait que le Libéria était signataire du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, elle avait promulgué cette loi en réponse à l'appel lancé par la majorité de la population qui souhaitait une réponse musclée face à la croissance de la criminalité. La Présidente a promis de revoir la loi dès qu'il y aurait une réduction sensible du nombre de vols à main armée.

13. Les activités d'ex-combattants continuent à être une source potentielle d'instabilité, du fait de l'exploitation illégale de ressources dans des enclaves économiques et des zones minières inaccessibles, en particulier. Ce problème a été mis en relief dans les conclusions de l'évaluation conjointe de la sécurité dont il est question dans la section VI, qui confirme que les activités minières illicites de nombreux ex-combattants se poursuivent dans tout le pays. Pour faire face à ce problème, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion et de la réadaptation, en collaboration avec la MINUL, ont continué à mettre en œuvre un programme de réinsertion et de réadaptation d'une durée d'un an à l'intention d'un groupe final de 7 251 ex-combattants qui n'ont encore bénéficié d'aucun programme de cette nature. Malgré tout, la réinsertion et la réadaptation complètes des ex-combattants en tant que citoyens productifs demeurent un défi majeur.

14. Le trafic de drogues et d'armes légères dans la sous-région et le danger qu'il présente pour le Libéria est un autre sujet de préoccupation. En mai, les composantes militaire et de police de la MINUL, la Police nationale libérienne, le Service de répression du trafic de drogues et d'autres organismes nationaux de sécurité ont lancé une opération conjointe visant à lutter contre la culture et le trafic du cannabis dans le pays. Le trafic de cette drogue fait peser une menace sur la sécurité interne car une partie de la production est consommée par des personnes qui commettent ensuite des crimes, en particulier des vols à main armée, tandis que le reste serait transporté à travers les frontières poreuses dans des pays voisins.

C. Situation économique

15. Selon les estimations, le produit intérieur brut du Libéria aurait augmenté de 9,4 % en 2007, pour atteindre 473,9 millions de dollars à la fin de l'année, le revenu par habitant se chiffrant à 195 dollars. La croissance économique est imputable dans une large mesure à la hausse des prix des ressources naturelles et à l'expansion du secteur des services. Simultanément, le Libéria a réussi à maintenir un taux

d'inflation modéré en partie grâce au contrôle monétaire très strict. Le budget national approuvé pour l'exercice 2008/09, à savoir 298 millions de dollars, représente une augmentation de plus de 40 % par rapport au budget précédent. Les efforts déployés par le Gouvernement ont été soutenus par les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économiques.

16. En dépit des progrès notables qui ont été accomplis de manière générale dans le domaine économique, on estime que plus de 60 % de la population continue à vivre en dessous du seuil de pauvreté, en particulier dans les zones rurales, et les indicateurs sociaux clefs sont toujours parmi les plus bas du monde. Il faudra améliorer ces chiffres, non seulement pour améliorer le sort des secteurs les plus pauvres de la société, mais aussi pour éviter de mettre en danger le processus fragile de consolidation de la paix. Un élément clef consistera à accroître la production agricole, car celle-ci peut créer des emplois et offrir des possibilités de revenus à une grande partie de la population libérienne. La hausse des prix des produits alimentaires dans le monde entier fournit une incitation accrue à cet égard. Il est également essentiel de créer un climat propice au secteur privé, notamment en mettant en place les cadres juridiques nécessaires et en appliquant des mesures énergiques de lutte contre la corruption.

17. Le cadre politique général pour la promotion d'une croissance et d'un développement soutenus au Libéria est énoncé dans la Stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté portant sur la période 2008-2011, qui a été arrêtée en mars. Au Forum sur la réduction de la pauvreté au Libéria, qui a eu lieu les 26 et 27 juin à Berlin, sous les auspices du Gouvernement allemand, la stratégie gouvernementale a bénéficié d'un appui énergique de la part des partenaires internationaux du pays. Cette stratégie souligne que la stabilité, la croissance et le développement futurs dépendent des progrès accomplis dans les quatre domaines prioritaires qui ont été définis, à savoir la consolidation de la paix et la sécurité, la revitalisation de l'économie, le renforcement de la gouvernance et de l'état de droit, et la remise en état des infrastructures et la fourniture de services de base. Le coût total de la mise en œuvre de cette stratégie est estimé à environ 1,6 milliard de dollars pour l'ensemble de la période qu'elle couvre, et le Gouvernement devrait fournir près de 500 millions de dollars prélevés sur ses recettes intérieures. Les participants au Forum ont reconnu qu'il restait à combler d'importants déficits de financement, notamment pour des activités essentielles liées au développement des institutions de sécurité nationale et de maintien de l'ordre, et que les partenaires internationaux du Libéria devaient mieux s'aligner sur les priorités de la stratégie. Ils ont également noté qu'en dépit des progrès accomplis, d'importants problèmes qui se posent au niveau national et au niveau régional risquent encore toujours de compromettre la paix et la stabilité auxquelles le pays est arrivé au prix de tant de sacrifices.

18. Au cours des six derniers mois, le Gouvernement a fait des progrès pour ce qui est de rétablir son contrôle sur les ressources naturelles du pays et de gérer ces ressources efficacement, et un grand nombre d'accords de concession ont été mis au point. La hausse des cours des ressources naturelles a cependant entraîné un accroissement des activités illicites. Dans le secteur du diamant, en dépit des retards enregistrés, le Gouvernement a fait des efforts pour étendre sa présence aux zones minières et accroître l'intégrité du système de la chaîne de responsabilité, conformément aux critères du système de certification du Processus de Kimberley. Le plan de réorganisation générale de ce secteur n'a toujours pas été mis en œuvre,

notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités du Ministère des terres, des mines et de l'énergie, pour assurer l'application des lois relatives au secteur minier, et un certain nombre de bureaux nationaux du diamant doivent encore être créés. En l'absence de système de cadastre minier approprié, les risques de conflit entre orpailleurs et détenteurs de concession minière augmentent.

19. Les activités relatives à l'exploitation artisanale de l'or ont bénéficié de moins d'attention que les activités dans le secteur des diamants. On trouve des zones aurifères sur tout le territoire du Libéria, et de nombreux camps miniers sont situés dans des régions éloignées inaccessibles. Ces camps attirent les jeunes, souvent des ex-combattants, qui n'ont pas d'autres possibilités d'emploi et qui conservent parfois leurs anciennes structures de commandement. Les données disponibles sur le nombre total de camps et de personnes en jeu sont limitées, mais il semblerait qu'il augmente. On estime que la plus grande partie de l'or extrait au Libéria à l'heure actuelle est exploitée illégalement et que le Gouvernement ne perçoit aucune redevance. Dans l'évaluation conjointe de la sécurité effectuée en mai, les questions relatives au secteur des mines d'or sont considérées comme un sujet de préoccupation majeur.

20. Conformément à la nouvelle loi de 2006 sur les forêts et à la loi sur la Commission des marchés publics, l'Office des forêts a attribué à trois concessionnaires six contrats pour l'exploitation commerciale de bois d'œuvre sur une petite échelle, sur une superficie totale de 30 000 hectares. Treize soumissions présentées par des sociétés locales et étrangères pour l'exploitation forestière sur une grande échelle sont actuellement en cours d'évaluation. Un certain nombre de problèmes liés à la démarcation des zones forestières et à la promulgation de la loi sur les forêts communautaires n'ont pas encore été réglés et risquent de retarder le début des opérations d'exploitation commerciale des forêts.

21. Les efforts visant à normaliser et à renforcer le secteur du caoutchouc au Libéria se poursuivent. L'augmentation récente du cours du caoutchouc au niveau mondial (plus de 30 % rien qu'en 2008) a cependant accru l'incidence des vols par des saigneurs illégaux, qui ont parfois suscité des réactions violentes de la part des unités de sécurité des plantations, lesquelles ont fréquemment entraîné une escalade de la violence dans les communautés avoisinantes. Considérant le rôle central que le caoutchouc pourrait jouer dans le redressement du pays, l'Équipe de travail Gouvernement/ONU sur les plantations de caoutchouc a commencé à élaborer des réformes pour mieux réglementer le marché du caoutchouc, afin d'accroître les recettes gouvernementales grâce à la réduction de la vente illégale de caoutchouc et d'aider simultanément les petits exploitants à maximiser leurs revenus. Dans l'intervalle, le plan visant à transférer la plantation de caoutchouc de Sinoe à une équipe de gestion intérimaire a été différé pour permettre de clarifier un certain nombre de questions juridiques et financières étroitement liées à la plantation.

22. En dépit de la croissance économique enregistrée au cours des dernières années, la création d'emplois est encore et toujours un problème clef au Libéria. Une initiative conjointe du Gouvernement, de la Banque mondiale, de la MINUL, du PNUD et du Programme alimentaire mondial (PAM) visant à remettre en état les routes principales et les routes secondaires a fourni des possibilités d'emploi à court terme à plus de 60 000 Libériens au cours des deux dernières années. Les collectivités locales le long des principaux axes de transit, de même que les ex-combattants et les rapatriés, ont bénéficié de cette initiative, qui a encouragé le

redressement économique et contribué à améliorer la sécurité et la stabilité au niveau local. Il ne s'agit cependant que d'un palliatif et, si l'on veut consolider davantage la paix au Libéria, il faudra créer des emplois plus durables à l'avenir, en particulier pour les jeunes. Il y a lieu d'espérer que les nouvelles concessions et l'augmentation des investissements étrangers contribueront à la réalisation de cet objectif.

23. L'augmentation récente au niveau mondial des cours des produits de base présente un défi nouveau et supplémentaire au Libéria. Le Gouvernement a réagi rapidement en adoptant un cadre stratégique à trois volets axé sur l'atténuation des conséquences de la hausse des prix sur le marché intérieur, la fourniture d'un appui aux ménages les plus vulnérables et la promotion de la production locale. Ce cadre est appuyé par un programme conjoint novateur sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Libéria, d'une valeur d'environ 140 millions de dollars, auquel participent conjointement le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale. Le Gouvernement a en outre suspendu l'application de droits de douane à l'importation de riz et d'équipements, matériaux et fournitures agricoles. Au niveau sous-régional, les gouvernements de l'Union du fleuve Mano sont convenus d'une stratégie régionale commune visant à réduire l'impact de la hausse croissante des prix des produits de base.

D. Situation humanitaire

24. Bien que la situation humanitaire au Libéria se soit considérablement améliorée, le pays continue à faire face à de graves problèmes et il ne dispose pas de ressources suffisantes pour son programme humanitaire, en particulier dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. La crise alimentaire qui sévit au niveau mondial a exacerbé la situation humanitaire et de plus en plus de personnes sont tombées en dessous du seuil de pauvreté. Dans l'intervalle, à l'aide de ressources financières du Fonds central d'intervention d'urgence des Nations Unies, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires ont fourni une assistance à plus d'un million de personnes vulnérables dans tout le Libéria sous la forme de services comme des campagnes de vaccination de masse, l'approvisionnement en eau potable et l'amélioration de l'hygiène et des installations sanitaires.

25. Dans le cadre d'un nouveau programme de rapatriement de réfugiés libériens placé sous la direction du Gouvernement et exécuté avec le soutien du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la MINUL, qui a commencé le 16 avril, 4 291 réfugiés libériens ont reçu un appui pour retourner au Libéria à compter du 25 juillet, principalement à partir du Ghana, ce qui porte à 116 684 le nombre total de Libériens rapatriés depuis le début du programme officiel de rapatriement le 1^{er} octobre 2004. Le HCR estime que 72 000 réfugiés libériens résident encore dans divers pays de la sous-région et dans d'autres pays. Le Gouvernement et l'ONU cherchent les moyens d'aider les rapatriés à se réinstaller et se réintégrer dans leurs anciennes collectivités. À cette fin, ils leur fournissent une aide pour cultiver des produits vivriers, des possibilités de formation pour exercer des activités génératrices de revenus et un appui dans le domaine de l'éducation. Le Gouvernement s'occupe également des questions d'accès aux terres et aux biens.

E. Dimension régionale

26. Bien que la situation en matière de sécurité le long des frontières avec la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et la Guinée reste stable, l'incertitude qui continue de régner en Côte d'Ivoire et en Guinée fait peser une menace potentielle sur la stabilité au Libéria. La lenteur du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que les difficultés que risquent de soulever les élections prévues pour novembre en Côte d'Ivoire, sont suivies de près au Libéria. De manière analogue, les incertitudes concernant le processus politique en Guinée constituent un grave sujet de préoccupation pour le Libéria. Une détérioration sérieuse de la situation pourrait avoir un impact direct et immédiat sur les comtés frontaliers où se trouvent des groupes ethniques qui résident de part et d'autre des frontières internationales. La MINUL continue à mener des opérations conjointes avec les forces de sécurité de la Sierra Leone et de la Guinée, de même qu'avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour empêcher les mouvements transfrontières d'armes et d'autres activités transfrontières illicites.

III. Réalisations et problèmes concernant l'exécution du mandat de la Mission

A. Réforme du secteur de la sécurité

Élaboration d'une stratégie nationale de sécurité et de sa structure

27. Au cours de la période considérée, de nouveaux progrès ont été accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité. La Présidente a approuvé la stratégie nationale de sécurité qui intègre les organes de sécurité du pays dans un cadre réglementaire. Une matrice d'exécution, alignée sur la stratégie pour la réduction de la pauvreté et les objectifs cruciaux de la MINUL en matière de consolidation, de réduction de ses effectifs et de retrait, a également été mise au point. Des problèmes continuent néanmoins à se poser, en particulier pour assurer la maîtrise locale effective des processus de réforme et développer les capacités locales nécessaires pour soutenir le développement du secteur de la sécurité et assurer sa coordination stratégique.

Forces armées du Libéria

28. Les États-Unis d'Amérique continuent d'être le principal fournisseur de l'appui international destiné à la formation et à la restructuration des nouvelles Forces du Libéria, qui compte 2 000 hommes. À ce jour, 1 631 recrues ont achevé leur formation de base. La formation de base du dernier groupe de 500 recrues et la formation individuelle de 29 élèves-officiers ont commencé en juin. S'il convient de se féliciter des progrès accomplis dans ce domaine, il y a également lieu d'espérer que ce rythme pourra être maintenu, dans la mesure où la formation des Forces armées du Libéria est l'un des objectifs clefs de la Mission. Si de nouveaux retards se produisent, la formation de la nouvelle armée ne pourra pas être achevée d'ici à la fin de 2009, et il sera impossible de commencer des exercices conjoints avec les soldats de la MINUL. Même avec un encadrement renforcé par le personnel de la MINUL, il faudra un effort soutenu à long terme pour assurer la capacité opérationnelle effective des Forces armées libériennes. Bien que 45 recrues aient

reçu à ce jour le rang d'officier, il leur faudra du temps pour acquérir l'efficacité voulue en matière de commandement dans la structure hiérarchique proposée de l'armée.

Police nationale libérienne

29. Le Gouvernement libérien, avec l'appui de la MINUL, a accompli des progrès notables dans la réforme et la restructuration de la Police nationale libérienne, grâce à la formation, à la fourniture de matériel, à la mise en place d'infrastructures et au déploiement d'agents de police dans les comtés. La MINUL a dispensé une formation de base à 3 661 agents de police, dont 344 femmes, et plus de 1 000 agents ont reçu une formation spécialisée. La reconstitution de la Police nationale continue cependant de poser de gros problèmes. D'après les conclusions de l'évaluation conjointe de la sécurité dont il est question dans la section VI, la faiblesse considérable de la capacité opérationnelle des structures du secteur de la sécurité au niveau local et des institutions de maintien de l'ordre, en particulier en ce qui concerne la police, fait qu'il est difficile de contenir les menaces à la paix, notamment la violence populaire.

30. La Police nationale libérienne continue à déployer des efforts considérables pour arriver à un niveau d'efficacité opérationnelle soutenue qui lui permettra de fournir, indépendamment et efficacement, les services de qualité que les Libériens sont en droit d'attendre de leurs forces de police. Si la présence de la Police nationale libérienne a été accrue à l'intérieur du pays, son champ d'action reste limité et ses capacités sont faibles, du fait de l'absence de moyens logistiques de base, notamment de véhicules, de moyens de communication et d'essence pour les opérations quotidiennes et de routine. Avec l'appui de la MINUL et d'autres partenaires internationaux, le Gouvernement cherche à régler certains de ces problèmes d'infrastructure, notamment en procédant à la construction et/ou à la rénovation de divers postes de police et casernes et à l'achat de véhicules et d'autres moyens logistiques. D'autres problèmes concernant les compétences individuelles de membres de la police, en particulier en matière de commandement et dans des domaines spécialisés, devront également être réglés, et les ressources limitées allouées à ce secteur devront être accrues. Le résultat pratique de la situation actuelle est que les conseillers de police des Nations Unies et les unités de police constituées sont appelés tous les jours à aider la Police nationale libérienne à monter des opérations critiques pour assurer le maintien de l'ordre et soutenir la paix et la stabilité naissantes au Libéria.

31. La formation des premier et deuxième groupes d'agents (76 et 67 respectivement) qui seront affectés au Groupe d'intervention d'urgence se poursuit, encore qu'à un rythme ralenti, du fait de déficits de financement et de retards dans l'arrivée de matériel, notamment d'armes, de munitions et d'uniformes. Il est également difficile de recruter des agents pour ce groupe et de les retenir, en raison des incertitudes qui règnent quant aux incitations qui leur seront offertes. Il s'est avéré particulièrement difficile de recruter des femmes et à l'heure actuelle, il n'y en a qu'une parmi les agents en cours de formation, encore que 16 candidates se soient présentées pour le troisième groupe. Le financement des activités de formation et de l'équipement destiné au Groupe dépendait jusqu'ici entièrement de l'appui des donateurs, et il est désormais évident que les 200 premiers agents du Groupe sur les 500 prévus ne seront pas pleinement opérationnels en juillet 2009 comme indiqué dans les objectifs de la Mission. Des ressources supplémentaires

sont donc nécessaires, tant de la part de sources extérieures qu'au titre du budget national, pour accélérer la constitution du Groupe d'intervention d'urgence.

32. Les problèmes de discipline et de déontologie qui se sont produits récemment au sein de la force de police nationale ont également suscité des préoccupations concernant le moral du personnel et démontré les faiblesses systémiques qui existent au niveau du commandement et du contrôle. Dans le cadre des efforts déployés pour régler certains de ces problèmes, la Police nationale libérienne, avec l'appui de la police des Nations Unies, a créé un Service de déontologie pour renforcer ses capacités d'enquête sur les allégations faisant état de fautes professionnelles. La Police nationale libérienne et la police des Nations Unies s'efforcent également de faire face aux problèmes de comportement professionnel, notamment l'absentéisme, en vérifiant les présences et en certifiant tous les officiers inscrits sur les états de paie dans tout le pays. Jusqu'à présent, la position, le rang et le statut de 3 105 membres de la Police nationale libérienne ont été vérifiés.

33. Pour faire face de manière ciblée et cohérente aux problèmes constatés, la police des Nations Unies, en collaboration avec la Police nationale libérienne et le PNUD, a organisé à Accra un atelier visant à mettre au point une stratégie à long terme de développement institutionnel de la force. Cet atelier a aidé la Police nationale libérienne à discuter de la situation et à formuler des recommandations sur les questions concernant les normes professionnelles, la nécessité d'un conseil de la police, les systèmes de logistique et d'entretien, la mise en valeur des ressources humaines et la bonne gestion. L'atelier a également mis en relief la nécessité d'un accroissement de l'appui apporté par les donateurs et d'une augmentation des allocations au titre du budget national.

34. Le contrôle et la gestion effective des frontières du Libéria continuent à poser des problèmes en matière de sécurité. Sur les 176 points d'entrée dans le pays qui ont été identifiés par le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, 36 seulement sont considérés comme des points d'entrée officiels. Par ailleurs, le personnel du Bureau ne dispose ni du matériel, ni de la formation, ni des infrastructures nécessaires pour s'acquitter de sa tâche. Pour assurer l'encadrement et la formation appropriés des membres du Bureau avant leur déploiement aux frontières, le nombre de spécialistes des questions d'immigration des Nations Unies dans la composante police sera accru. Le renforcement des capacités du Bureau dépendait jusqu'ici de l'appui fourni par les donateurs, qui n'a pas été suffisant. Considérant l'histoire des conflits passés dans la sous-région, y compris au Libéria, il est important de développer les capacités dont le Bureau dispose pour contrôler le mouvement de personnes à travers les frontières internationales du Libéria. Pour l'instant, la présence de soldats de la MINUL aux frontières contribue à décourager les activités transfrontières illégales.

B. Renforcement des institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

35. La réforme et le renforcement des institutions judiciaires et pénitentiaires doivent se poursuivre parallèlement à la réforme de la police afin de construire une société fondée sur l'état de droit. En dépit des progrès accomplis, l'administration de la justice se heurte encore à de graves difficultés à l'échelle du pays. Ces problèmes sont notamment : le sous-financement; la pénurie de responsables

judiciaires qualifiés; le manque d'infrastructures, notamment de tribunaux et de prisons; le caractère archaïque des règles de procédure; le nombre insuffisant de fonctionnaires judiciaires et de juristes qualifiés; la mauvaise gestion des dossiers; la faiblesse des salaires; et la corruption. Pour toutes ces raisons, de nombreux Libériens n'ont guère confiance dans le système d'administration de la justice.

36. Des efforts sont actuellement déployés pour pallier le manque de moyens dans certains domaines. Ainsi, un institut judiciaire chargé de fournir une formation continue aux responsables judiciaires a été inauguré le 17 juin. D'autre part, la MINUL a élaboré un modèle de cahier d'audience à l'intention des magistrats et s'emploie actuellement, en collaboration avec le Gouvernement, à élaborer un manuel à l'intention des procureurs. Avec le soutien de la MINUL, le Gouvernement envisage également d'élaborer un programme parajuridique pour combler les lacunes du système d'aide juridique. Deux projets à effet rapide financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, qui visent à promouvoir le respect de l'état de droit dans le sud-est du Libéria ont récemment été approuvés. Parallèlement, l'exécutif achève actuellement la rédaction du texte du projet de loi portant création de la Commission de la réforme législative, qui sera ensuite soumis au Parlement.

37. En ce qui concerne le système pénitentiaire, la MINUL, avec l'appui des donateurs, a formé 143 agents pénitentiaires depuis 2005. De plus, 66 agents pénitentiaires qui ont récemment achevé leur formation de base à l'École de police suivent actuellement une formation pratique dans des établissements pénitentiaires. Néanmoins, ces résultats ne sont pas suffisants pour assurer la gestion de tous les établissements pénitentiaires du pays et, faute de moyens, le recrutement et la formation de nouveaux agents pénitentiaires ont été suspendus. Les Gouvernements libérien et ghanéen ont, certes, signé un mémorandum d'accord prévoyant la formation d'un certain nombre d'agents pénitentiaires libériens au Ghana, mais cela ne suffira pas. En outre, la plupart des établissements pénitentiaires sont dans un état lamentable et doivent être rénovés pour répondre aux normes minimales acceptables.

38. Du fait de la faiblesse du système de justice pénale, la plupart des établissements pénitentiaires, dont la prison centrale de Monrovia, demeurent surpeuplés malgré l'ouverture d'un nouveau quartier réservé aux femmes dans ladite prison et la réouverture de l'établissement pénitentiaire de Zwedru (comté de Grand Geddeh). La récente remise en activité du Comité de gestion du registre des affaires, chargé d'examiner les procédures de jugement collectif des détenus d'une même prison (jail delivery), devrait contribuer à désengorger les prisons. L'aide des donateurs a récemment permis de construire 12 cellules à Gbarnga (comté de Grand Geddeh) et 12 autres à Tubmanburg (comté de Bomi). Du fait de la pénurie de personnel et des mauvaises conditions de travail dans les établissements pénitentiaires, les évasions et les émeutes sont fréquentes. Compte tenu de ces difficultés, il faudrait augmenter le nombre de conseillers spécialistes des prisons au sein de la police des Nations Unies.

39. L'absence de plan stratégique cohérent approuvé par l'ensemble des parties prenantes est un autre obstacle de taille à la promotion de l'état de droit. Elle a entravé la coordination entre les principaux partenaires chargés de faire respecter l'état de droit, coordination qui est indispensable au bon fonctionnement du système de justice. Parmi les mécanismes actuellement proposés pour combler les lacunes en matière de coopération et de coordination, il est proposé de réunir les représentants

des pouvoirs exécutif et judiciaire du Libéria pour élaborer une stratégie nationale. Il faut espérer que cette proposition se concrétise très rapidement, l'adoption d'une stratégie nationale étant susceptible d'inciter les donateurs à accroître leur aide.

C. Promotion des droits de l'homme

40. Bien que la situation en matière de droits de l'homme dans le pays continue de s'améliorer, la faiblesse des institutions chargées d'assurer le maintien de l'ordre continue d'entraver la protection des droits de l'homme. Outre le problème du manque de personnel qualifié, d'après divers rapports certains magistrats continuent d'appliquer les règles et procédures de manière incohérente, ne respectent pas les normes minimales en matière de droits de l'homme et se livrent à la corruption. Partout dans le pays, des prévenus en détention provisoire demeurent en attente de jugement pendant de longues périodes. De plus, les ordalies demeurent monnaie courante dans certaines régions, notamment du fait de l'absence de tribunaux et de services de police dans les régions éloignées.

41. La promulgation, en 2006, du texte portant modification de la loi sur le viol demeure sans grands effets et les cas de violence sexuelle, notamment les viols de femmes et d'enfants, restent nombreux. En outre, la poursuite des auteurs des crimes de violence sexuelle est entravée du fait des lacunes du système de justice pénale et en raison des non-lieux prononcés régulièrement parce que les affaires sont réglées à l'amiable entre les familles des victimes et les auteurs des crimes. Il est également fréquent que les institutions publiques encouragent ces règlements à l'amiable qui donnent aux fonctionnaires l'occasion de s'enrichir personnellement.

42. La Commission Vérité et réconciliation a achevé ses auditions publiques dans chacun des 15 comtés et commencé ses auditions thématiques en juillet. Alors qu'elle avait dans un premier temps demandé que son mandat soit prorogé de trois mois, le 15 juillet la Commission a présenté au Parlement une nouvelle demande de prorogation pour une durée de neuf mois, jusqu'au 30 juin 2009. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme n'est toujours pas opérationnelle du fait du retard pris dans la nomination des commissaires. Le 3 juin, le Président a soumis au Parlement des propositions visant à modifier certaines dispositions de la loi portant création de la Commission aux fins d'harmonisation avec divers textes relatifs à ladite loi. Par ailleurs, le plan d'action national pour les droits de l'homme, attendu de longue date, n'est toujours pas prêt.

D. Consolidation de l'autorité de l'État

43. Le rétablissement et la consolidation de l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, demeure une priorité essentielle. On peut se féliciter du lancement de plusieurs initiatives en faveur du renforcement des capacités et du fait que la présence administrative locale ait été renforcée, essentiellement grâce à l'augmentation du nombre de représentants ministériels en poste en dehors de Monrovia. Toutefois, d'une manière générale, en matière d'efficacité l'amélioration reste limitée. Les progrès demeurent ralentis par des facteurs logistiques, ainsi que par l'insuffisance des ressources humaines et des moyens de gestion. Les équipes d'appui aux comités, mises en place pour veiller à ce que l'ONU fournisse un appui harmonisé et coordonné aux autorités locales des

15 comtés, continuent de faciliter l'exécution des plans d'action des comtés sous la direction des superintendants desdits comtés.

E. Égalité des sexes

44. Le Gouvernement, avec l'appui du Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, a élaboré un projet de rapport sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Une conférence nationale sur les femmes a été organisée pour examiner l'élaboration du plan national d'action en faveur des femmes, ainsi que la mise au point définitive de la stratégie nationale pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la politique nationale en matière d'égalité des sexes. En outre, la MINUL s'efforce, à titre prioritaire, de veiller au respect constant des principes énoncés dans la déclaration de politique générale concernant l'égalité des sexes dans le cadre des opérations de maintien de la paix et des dispositions des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) dans l'exercice de son mandat.

F. VIH/sida

45. La MINUL continue d'organiser, en collaboration avec le Gouvernement libérien, des activités de formation visant à sensibiliser les militaires, les policiers et les civils au sein de la Mission et dans l'ensemble du Libéria aux questions relatives au VIH/sida. Elle a également continué de sensibiliser la population au problème du VIH/sida, en participant à une émission radiophonique interactive de la MINUL.

G. Information

46. Dans le cadre de ses activités d'information, la MINUL continue d'appuyer les programmes prioritaires de la Mission, ainsi que ceux des organismes des Nations Unies, du Gouvernement libérien et de la société civile, qui visent à renforcer la paix et la sécurité, à encourager la réconciliation et à promouvoir le relèvement national. La Mission a organisé une série de manifestations d'information et d'émissions radiophoniques pour promouvoir la réconciliation et appuyer les activités de la Commission Vérité et réconciliation. En collaboration avec le Ministère de l'égalité des sexes et du développement et le Ministère de la justice, elle a lancé, en mars, la première phase de la campagne nationale contre le viol, alors que les cas de viol sont encore nombreux dans le pays.

H. Déontologie et discipline

47. La MINUL continue d'œuvrer à la mise au point de stratégies visant à prévenir, identifier, signaler et sanctionner toutes les catégories de conduites répréhensibles qui sont le fait du personnel des Nations Unies. Elle accorde également un intérêt particulier aux stratégies visant à garantir l'application de la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels décidée par le Secrétaire général, grâce à des activités de formation et de sensibilisation, et en veillant au bien-être de toutes les catégories de personnel de l'ONU. Au cours de la période considérée, six affaires disciplinaires relevant de la catégorie 1 (faute

grave) ont été signalées dont trois cas d'exploitation et d'abus sexuels. Les enquêtes sur les trois cas d'exploitation et d'abus sexuels se poursuivent. De plus, 47 affaires disciplinaires relevant de la catégorie 2 (faute mineure) ont également été signalées.

I. Sécurité du personnel des Nations Unies

48. Des risques ont continué de peser sur la sécurité du personnel de la Mission. Ces risques sont liés à la criminalité, en particulier les vols à main armée, qui vise souvent le personnel des Nations Unies, qu'il soit libérien ou étranger. Parmi les autres risques, on citera la violence et la vindicte populaire, manifestations spontanées dont le personnel des Nations Unies peut être accidentellement victime. Le mauvais état de l'infrastructure et des services de base, notamment les services de santé, est également une source de danger. Les accidents de la circulation, qui constituent un autre danger font parfois des morts et des blessés parmi le personnel et les civils libériens. Au cours de la période allant de janvier à août, un membre de la MINUL recruté sur le plan national, deux vacataires de la MINUL, quatre militaires, trois policiers et un civil recruté sur le plan international sont décédés des suites d'une maladie, d'un accident de la circulation ou par noyade.

IV. Aspects financiers

49. Par sa résolution 62/263 du 20 juin 2008, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 603,8 millions de dollars, soit 50,3 millions de dollars par mois, aux fins du fonctionnement de la MINUL, pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2008, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2009 se limiteraient aux montants que l'Assemblée générale a approuvés.

50. Au 30 juin 2008, le solde non acquitté des contributions au compte spécial de la MINUL s'élevait à 67,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à cette date à 1 671 400 dollars. Les remboursements, aux pays qui fournissent des contingents, des dépenses relatives aux contingents et aux unités de police constituées, ont été effectués pour la période se terminant le 31 mai 2008. Au 30 juin 2008, les montants dus aux pays qui fournissent à la Mission des contingents et des unités de police constituées s'élevaient au total à 13,7 millions de dollars.

V. Déploiement de la Mission

Composante militaire

51. Dans sa résolution 1777 (2007), le Conseil de sécurité a approuvé ma recommandation tendant à la réduction de 2 450 soldats des effectifs déployés de la composante militaire de la MINUL au cours de la période allant d'octobre 2007 à septembre 2008. En conséquence, trois bataillons et trois compagnies d'infanterie ont été rapatriés, ce qui a ramené à 11 728 les effectifs de la MINUL. La Mission est désormais dans une phase d'examen et d'évaluation dans la perspective du passage à la phase 2 du retrait.

52. La MINUL continue à fournir des services de sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Étant donné que le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone doit venir à expiration le 30 septembre 2008, la MINUL prend actuellement des mesures pour faire en sorte que la garde militaire mongole, qui assure la sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, soit dotée d'un appui administratif et logistique suffisant pour poursuivre ses opérations.

Composante police

53. Conformément à la résolution 1777 (2007), la première phase du retrait de la composante police a commencé en avril, avec le départ de 105 conseillers pour les questions de police. Au 1^{er} août, les effectifs de la composante avaient été ramenés à 1 092 hommes, dont 464 conseillers pour les questions de police, 5 agents d'immigration et 604 agents des unités de police constituées, ainsi que 19 spécialistes des questions pénitentiaires.

Critères du retrait

54. Dans mon rapport du 8 août 2007 (S/2007/479), j'ai indiqué que le processus de réduction des effectifs se déroulerait compte tenu des objectifs clefs et des critères contextuels suivants : a) achever d'ici à juillet 2007 la formation de base de 3 500 membres de la Police nationale libérienne; b) mettre au point les méthodes de travail de la police d'ici à décembre 2008; c) former, d'ici à juillet 2009, les 500 hommes de l'Unité d'intervention rapide de la police; d) équiper et déployer des agents de police dans les comtés, et renforcer l'infrastructure de police d'ici à décembre 2010; e) élaborer la stratégie et l'architecture de la sécurité nationale et les mettre en œuvre à l'échelle nationale d'ici à décembre 2008; et f) former et rendre opérationnels, d'ici à septembre 2008 et septembre 2009 respectivement, les premier et deuxième bataillons de l'Armée libérienne. Parmi les critères contextuels établis dans ledit rapport figuraient notamment le rétablissement de l'état de droit et le renforcement de l'administration et de l'autorité de l'État dans les 15 comtés du Libéria, ainsi que la tenue d'élections en Sierra Leone en 2007 et en Guinée et en Côte d'Ivoire en 2008.

55. Comme indiqué dans les sections précédentes du présent rapport, les indicateurs relatifs à ces critères témoignent de la lenteur des progrès accomplis, notamment en ce qui concerne le renforcement du secteur de la justice, l'amélioration des capacités opérationnelles de la Police nationale libérienne et de l'Unité d'intervention rapide, la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la sécurité et le renforcement des capacités des institutions nationales. La MINUL continuera à contrôler les progrès accomplis au cours de la période sur laquelle portera mon prochain rapport.

VI. Recommandations

56. Le plan de retrait présenté dans mon rapport du 8 août 2007 propose d'échelonner ce retrait sur trois ans en prévoyant des périodes d'examen visant à évaluer l'évolution de la situation en matière de sécurité dans le pays et la réalisation des objectifs clefs, ainsi qu'à adapter le rythme et l'étendue de la réduction d'effectifs en fonction des besoins. Dans le cadre de l'exercice d'examen et d'évaluation, le Gouvernement libérien, la MINUL et l'équipe de pays des

Nations Unies ont procédé, du 12 au 24 mai, à une évaluation conjointe de la situation en matière de sécurité dans les 15 comtés, afin de mesurer la gravité des menaces et la capacité des institutions nationales et locales à y faire face. La délégation libérienne était composée de représentants des Ministères des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité nationale, de la Police nationale libérienne, de l'Office national de sécurité et du Bureau de l'immigration et de la naturalisation. Cette évaluation conjointe a appelé l'attention sur un certain nombre de problèmes graves qui entravent l'exécution du mandat de la Mission et la réalisation des objectifs clefs établis pour le retrait.

57. Les équipes chargées de l'évaluation conjointe de la sécurité ont confirmé que, dans la majorité des comtés, aucun progrès notable n'avait été accompli en matière de sécurité depuis la précédente évaluation, dont les résultats sont présentés dans mon rapport du 8 août 2007. En outre, la situation s'est encore détériorée dans certains comtés. La situation en matière de sécurité n'a été jugée relativement acceptable que dans les comtés du nord-ouest. D'une manière générale, les menaces qui pèsent le plus sur la paix et la stabilité sont liées à des problèmes de maintien de l'ordre. Les principales menaces recensées dans ce domaine sont l'insuffisance des moyens dont disposent les institutions chargées de la sécurité et du maintien de l'ordre, et la perte de confiance du public dans ces institutions du fait même de ces lacunes. Les autres facteurs sont notamment : les rivalités relatives aux ressources naturelles, notamment l'exploitation illicite généralisée de ces ressources, ainsi que les risques d'instabilité et de crise alimentaire sur le plan régional, ce qui constitue un élément nouveau. Par conséquent, aucune des équipes d'évaluation n'a recommandé le retrait total des contingents militaires et des effectifs de police de la MINUL quelles que soient les zones concernées.

58. Compte tenu des conclusions de l'évaluation conjointe des conditions de sécurité et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs clefs, la MINUL a entrepris un examen détaillé de la phase 2 des plans de retrait des effectifs militaires et de police de la Mission en collaboration avec une mission d'évaluation technique dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix et composée de représentants du Bureau des opérations, du Bureau des affaires militaires, de la Division de la police, de la Section consultative du droit pénal et des questions judiciaires du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, du Département de l'appui aux missions, et du Département de la sûreté et de la sécurité.

Composante militaire

59. À la suite de consultations entre la MINUL et la mission d'évaluation technique dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix, je recommande que la phase 2 du retrait de la composante militaire, qui se déroulera d'octobre 2008 à septembre 2009, prévoie le rapatriement de 1 460 militaires supplémentaires, dont 850 hommes (un bataillon), 40 officiers d'état-major, 82 observateurs militaires, le personnel de l'état-major du secteur 2 (230 personnes), le personnel de l'état-major du secteur 4 (68 personnes) et 190 membres des unités de police militaire, de génie militaire et administratives de la Mission. Ces rapatriements ramèneraient à 10 231 hommes les effectifs de la MINUL d'ici à septembre 2009. Il est également envisagé de réduire le nombre de secteurs de quatre à deux.

60. La réduction d'effectif recommandée dépasse celle proposée dans mon rapport du 8 août 2007 pour la deuxième phase. Néanmoins, je suis convaincu que la MINUL sera en mesure de continuer à s'acquitter de son mandat, à savoir maintenir un environnement stable et sûr et assurer les conditions de sécurité nécessaires dans l'ensemble du pays pour que le Gouvernement poursuive son programme de réforme et de restructuration. Le plan proposé garantira que l'ensemble des comtés, des grandes villes et des lieux stratégiques (ports, aéroports, etc.) qui relèvent actuellement du mandat de la MINUL continuent de bénéficier de la présence de la Mission, même si les effectifs doivent être réduits dans certaines zones jugées relativement sûres.

61. Le plan tient compte des responsabilités de la Mission en matière de sécurité le long des frontières. La Mission dispose également de plans d'urgence pour faire face aux conséquences d'éventuels événements extérieurs et être en mesure de s'acquitter de l'obligation qui lui est faite, au titre de la résolution 1609 (2005), de renforcer, s'il y a lieu, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. La Mission continuera également de fournir des services de sécurité au Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

62. S'agissant de la phase 3, qui se déroulera d'octobre 2009 à décembre 2010, le plan d'action préliminaire de la Mission, qui sera soumis à l'examen d'une mission d'évaluation technique, prévoit une réduction supplémentaire de 2 100 hommes, ce qui ramènerait à 8 131 les effectifs de la MINUL à la fin de la phase 3, en décembre 2010.

Composante police

63. Dans sa résolution 1777 (2007), le Conseil de sécurité a approuvé ma recommandation tendant à la réduction de 498 conseillers de la composante de police de la MINUL au cours de la période allant d'avril 2008 à décembre 2010. Le plan de retrait reposait sur l'hypothèse que la composante police se consacrerait de plus à plus à la fourniture de conseils stratégiques et techniques dans les domaines d'activités technique de la Police nationale libérienne et réduirait progressivement son appui opérationnel aux activités régulières (patrouilles nocturnes, etc.) de la Police nationale libérienne. Il prenait également pour hypothèse que la capacité de la police nationale serait renforcée, notamment ses unités d'appui, et que la création de l'Unité des interventions d'urgence serait en bonne voie. Toutefois, ces hypothèses ne se sont pas vérifiées.

64. Il n'a donc pas été possible de réduire les tâches dévolues aux unités de police constituées de la MINUL dans la région de Monrovia et de transférer ces unités à d'autres foyers de tension importants ailleurs dans le pays, notamment Lofa, Sinoe, Zwedru et Harper. Du fait de la mauvaise qualité des systèmes de communication et des réseaux routiers, des sections des unités de police constituées de la MINUL sont actuellement déployées hors de leur base pendant des périodes prolongées pour répondre d'urgence à des incidents relatifs à la sécurité. Cette situation met en péril la cohésion des unités et risque de nuire à l'efficacité des opérations.

65. Le fait que les hypothèses de base n'aient pas été vérifiées signifie également qu'au cours de la prochaine période couverte par le mandat de la Mission, les conseillers des Nations Unies pour les questions de police devront fournir un soutien plus important que prévu l'an passé lorsque le Conseil de sécurité a adopté le plan initial de retrait des effectifs de police. Un soutien supplémentaire est également

nécessaire pour assurer les activités indispensables de conseil stratégique, de formation, d'encadrement et de renforcement des capacités institutionnelles dans les domaines techniques du mandat de la Police nationale libérienne. De plus, cette dernière aura encore besoin de l'aide de la Police des Nations Unies pour ses activités régulières, aide qui prendra notamment la forme de patrouilles conjointes.

66. Compte tenu de ce qui précède et des difficultés de plus en plus grandes auxquelles se heurtent les activités de maintien de l'ordre à travers le pays, je propose d'augmenter le nombre d'unités de police constituées de 5 à 7 (de 605 à 845 hommes) à compter de septembre 2008. De plus, je recommande qu'aucune réduction des effectifs de conseillers pour les questions de police n'ait lieu au cours de la période allant de septembre 2008 à septembre 2009. J'ai également l'intention de procéder à des ajustements internes au sein des effectifs de la police des Nations Unies pour accueillir huit agents pénitentiaires supplémentaires. Cela porterait les effectifs de la composante police à 1 375 hommes (845 membres des unités de police constituées, 32 agents pénitentiaires et 498 conseillers pour les questions de police).

67. S'agissant de la période allant d'octobre 2009 à décembre 2010, le plan d'action préliminaire de la Mission, qui sera soumis à l'examen d'une mission d'évaluation technique, prévoit une réduction des effectifs de conseillers pour les questions de police de 132 hommes. Cela ramènerait à 1 243 hommes l'effectif total (845 membres des unités de police constituées, 32 agents pénitentiaires et 366 conseillers pour les questions de police) à la fin de la période de retrait, en décembre 2010.

VII. Observations

68. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement libérien a fait des progrès constants dans la réalisation des objectifs de reconstruction et de réforme. Le Libéria a atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés et, dans une certaine mesure, affirmé son autorité dans l'ensemble du pays et renforcé les institutions nationales chargées de la sécurité. De plus, je constate avec satisfaction que la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté a été finalisée et entérinée au Forum pour la réduction de la pauvreté au Libéria, tenu à Berlin. En dépit de ces résultats positifs, le pays continue de se heurter à des difficultés considérables en ce qui concerne l'application des quatre piliers de la stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il faudra investir davantage dans l'infrastructure et renforcer les capacités des institutions nationales et locales, notamment dans les secteurs de la sécurité et du maintien de l'ordre. Bien que les partenaires concernés aient à nouveau confirmé qu'ils fourniraient au Libéria une aide d'un montant d'environ 250 millions à 300 millions de dollars au cours de la première année de mise en œuvre de la stratégie, les sources de financement demeurent nettement insuffisantes. J'encourage vivement la communauté internationale à traduire, sans plus tarder, la bonne volonté exprimée avec force au cours du Forum en mesures concrètes et accordent leur appui et leur aide financière.

69. L'approche consistant à procéder au retrait progressif de la MINUL – qui garantit le déploiement continu de la Mission dans l'ensemble du pays – ainsi que l'augmentation proposée du nombre d'unités de police constituées – de 5 à 7 unités –

et la recommandation visant à reporter la réduction des effectifs de conseillers pour les questions de police, assureront le maintien de conditions de sécurité satisfaisantes. Le Gouvernement pourra ainsi, avec le soutien sans faille des partenaires internationaux, continuer à progresser sur la voie de la consolidation de la paix, de la démocratie et de la reprise économique.

70. La lenteur des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs clefs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre demeure préoccupante. Il reste encore beaucoup à faire, dans les meilleurs délais, pour renforcer les capacités aussi bien de la police que de l'armée, et pour faciliter le maintien de leur présence effective dans le pays. Si des progrès ont été faits en ce qui concerne la formation des effectifs de police, il faut poursuivre les efforts en vue d'améliorer l'infrastructure de la Police nationale libérienne (véhicules, matériel de communication, casernement, etc.) et de renforcer ses capacités institutionnelles et opérationnelles, sans oublier l'Unité d'intervention rapide. Il est cependant extrêmement important que le soutien à la réforme de la police aille de pair avec le renforcement du système de justice et du Bureau de l'administration pénitentiaire. J'invite les partenaires internationaux du Libéria à fournir dans les meilleurs délais une assistance supplémentaire dans ces domaines clefs et, à cet égard, j'appuie pleinement les recommandations issues de l'atelier d'Accra sur le développement institutionnel à long terme de la Police nationale libérienne. En outre, je prie instamment le Gouvernement et ses partenaires internationaux d'élaborer, dès que possible, une stratégie nationale pour le secteur du maintien de l'ordre, afin d'établir un cadre général pour les activités relatives à la réforme.

71. Les progrès faits par la Commission Vérité et réconciliation sont encourageants et je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement et à ceux de ses partenaires qui ont déjà fourni une assistance à la Commission. J'espère que ce soutien se poursuivra tout au long de l'exécution du mandat de la Commission, compte tenu de son importance pour le processus de réconciliation au Libéria.

72. Le caractère imprévisible de la situation en Guinée demeure également préoccupant. On ne peut concevoir une paix durable au Libéria dans une sous-région instable. Je me félicite donc de la coopération accrue entre les chefs d'État et de gouvernement de l'Union du fleuve Mano, y compris la Côte d'Ivoire, pour les questions relatives à la sécurité dans la sous-région. J'espère que les élections proposées dans les pays voisins se tiendront dans un climat pacifique et j'appuierai le raffermissement de la stabilité qui commence à se faire sentir dans la sous-région.

73. Au vu des difficultés signalées plus haut, je recommande la prorogation du mandat de la MINUL pour une période de 12 mois, jusqu'au 30 septembre 2009, compte tenu des ajustements qu'il est proposé d'apporter au plan de retrait de la Mission, tels qu'indiqués aux paragraphes 59 à 66 du présent rapport.

74. En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude au Gouvernement et au peuple libériens, à ma Représentante spéciale, Ellen Margrethe Løj, et à l'ensemble du personnel militaire, de police et civil pour les progrès accomplis dans le pays au cours de la période examinée. Je tiens également à remercier tous les pays qui fournissent des contingents, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le bassin du Mano, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations humanitaires, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales, pour la contribution et l'appui considérables qu'ils apportent à la consolidation de la paix au Libéria.

Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs
de la composante militaire et de la composante
police civile au 1^{er} août 2008**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Composante police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		<i>Police civile</i>
Argentine					6
Allemagne					5
Bangladesh	18	11	2 381	2 410	16
Bénin	3	1		4	0
Bolivie	1	1		2	0
Bosnie-Herzégovine					11
Brésil		3		3	0
Bulgarie	2			2	0
Chine	4	8	558	570	10
Croatie		4		4	0
Danemark	2			2	0
Égypte	8			8	1
El Salvador	3			3	4
Équateur	3	1		4	0
États-Unis d'Amérique	7	5		12	15
Éthiopie	18	8	1 779	1 805	0
Ex-République yougoslave de Macédoine					0
Fédération de Russie	6			6	7
Fidji					30
Finlande		2		2	0
France		1		1	0
Gambie	2			2	20
Ghana	10	9	700	719	40
Inde					125
Indonésie	3			3	0
Islande					2
Jamaïque					0
Jordanie	7	8	115	130	139
Kenya	3	2		5	13
Kirghizistan	4			4	3
Malaisie	10			10	0
Malawi					9
Mali	4			4	0
Moldova	3			3	0
Mongolie		4	246	250	0
Monténégro	2			2	0
Namibie	2	5		7	5
Népal	4	3	40	47	259

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante police</i>
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Police civile</i>
Niger	3			3	0
Nigéria	15	17	1 645	1 677	156
Norvège					10
Ouganda					17
Pakistan	11	13	3 390	3 414	8
Paraguay	3	1		4	0
Pérou	2	2		4	0
Philippines	3	5	163	171	31
Pologne	2			2	3
République de Corée	1	1		2	0
République tchèque	3			3	5
Roumanie	3			3	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		3		3	0
Rwanda					5
Samoa					0
Sénégal	3	4	92	99	0
Serbie	6			6	6
Sri Lanka					10
Suède					17
Togo	2	1		3	0
Turquie					29
Ukraine	3	2	300	305	8
Uruguay					4
Yémen					6
Zambie	3			3	28
Zimbabwe	2			2	29
Total	194	125	11 409	11 728	1 092

